



## **Cotisations de la mutuelle**

Lors de l'affiliation à la mutuelle en qualité de membre effectif ou de membre honoraire une taxe d'admission de un euro est due.

membres effectifs - cotisation annuelle de douze euros

membres honoraires - cotisation annuelle de trois euros

## **Prestations de la mutuelle**

### **Paiement de l'indemnité de décès**

En cas de décès d'un membre effectif la mutuelle verse une indemnité funéraire à ses héritiers ou ayants-droits qui présentent un extrait de l'acte de décès.

Le montant de l'indemnité funéraire est de mille euros, à condition que la durée d'affiliation ait été supérieure à vingt ans. Si cette durée est inférieure à vingt ans, le montant de l'indemnité funéraire due est réduit de la moitié.

### **Adhésion à la Caisse Medico-Chirurgicale Mutualiste**

L'affiliation à la mutuelle en qualité soit de membre effectif, soit de membre honoraire, permet l'adhésion à toutes les institutions existantes ou à créer de la Mutualité luxembourgeoise, dont la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.

(adoptés par l'assemblée générale extraordinaire de la MUTAM en date du 8 septembre 2008)